

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL286

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après les mots : "il s'assure", rédiger ainsi la fin de l'alinéa 49 :

"du respect de ces exigences".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.